

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 971

présenté par

M. Kalinowski, M. Travers, M. Assaf, M. Aylagas, M. Borgel, Mme Capdevielle,
Mme Chapdelaine, Mme Chauvel, M. Cherki, M. Daniel, M. Féron, Mme Hélène Geoffroy,
M. Goasdoué, Mme Gosselin-Fleury, M. Grandguillaume, Mme Huillier, Mme Hurel,
M. Arnaud Leroy, M. Liebgott, Mme Linkenheld, M. Pauvros, M. Pellois, M. Prat, Mme Récalde,
Mme Troallic, M. Vergnier et Mme Zanetti

ARTICLE 59

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Ces dispositifs de gestion optimisée de l'énergie pourront inclure l'optimisation globale des réseaux électriques et gaz naturel. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La transition énergétique doit porter sur l'ensemble des énergies constituant le mix énergétique français et non seulement sur l'électrique. Ainsi il est important de ne pas se fermer les possibilités offertes par le réseau de gaz naturel pour stocker l'énergie renouvelable par le biais de la transformation d'électricité en gaz via le vecteur hydrogène par exemple.